

# Histoire de l'Académie de Montauban

par le Dr Philippe Rollin, membre titulaire

Vous attendiez sans doute « *l'Histoire générale de l'Académie de Montauban* ». Mon propos sera moins ambitieux : il se bornera à évoquer les « *Heurs et Malheurs de l'Académie* », en rappelant les grandes orientations de cette belle aventure.

Mais tout d'abord, vous me permettrez cette parenthèse poétique :

« *À chaque printemps, la nature renaît et l'apparition de la végétation nouvelle est saluée par tous avec émerveillement* ».

En son temps, Virgile avait chanté ce prodige. Au Livre II des *Géorgiques*, il traitait des vertus des greffes dans l'arboriculture et il célébrait la prodigieuse symbiose du greffon et de son hôte<sup>1</sup>.

La prononciation du latin a quelque peu évolué et, pour ne pas m'exposer aux railleries des spécialistes, je me garderai de citer le poète dans sa langue.

Voici plutôt une traduction des vers 78 et 79 :

« *l'arbre immense dresse en peu de temps vers le ciel ses branches abondantes,  
et il admire ses nouvelles frondaisons, autant que ses fruits dont il n'est pas le père.* »

Trois mots du deuxième vers, ont traversé les siècles. Je me risque à vous les livrer, *en latin* :

« *miraturque novas frondes* »

1. Virgile *Géorgiques* livre II, vers 78 sq. [...]

Aut rursum enodes trunci resecantur et alte

finditur in solidum cuneis via ; deinde feraces

plantae inmittuntur: nec longum tempus,

et ingens exsilit ad caelum ramis felicibus arbos

**miraturque novas frondes** et non sua poma.

*et en peu de temps, l'immense*

*arbre se dresse vers le ciel de ses*

*branches abondantes et admire ses*

*nouvelles frondaisons [...]*

Vous serez nombreux, je n'en doute pas, à reconnaître ces trois mots magiques où le poète manifeste son « *admiration pour les nouvelles frondaisons* ».

\*\*\*

L'image comblait d'aise un certain **Jean-Jacques Le Franc**, jeune avocat général à la Cour des Aides de Montauban, membre de l'Académie des Jeux Floraux et futur **marquis de Pompignan**. Latiniste passionné, il savourait le lyrisme des *Géorgiques* et il avait entrepris leur traduction, désirant partager son amour de la nature et de la poésie avec ses amis de la jeune **Société Littéraire de Montauban**.

Cette Société, férue de littérature et d'antiquité gréco-latine, venait à l'heure où la France aspirait au calme autant qu'aux plaisirs de l'esprit. *Salon littéraire à l'origine, la Société sut vite attirer les esprits cultivés de la ville et, bientôt, savants et artistes y trouvèrent leur place, en apportant avec eux de nouveaux centres d'intérêt.*

Pour tous, l'évocation de *l'arbre et de ses nouvelles frondaisons* était devenue synonyme d'enchantement et de foi en l'avenir, si bien que la trilogie fameuse :

« *miraturque novas frondes* »

devint tout naturellement la devise de la Société Littéraire.

De son côté, la **ville de Montauban** avait depuis longtemps choisi l'**arbre** comme pièce principale de son blason. Certains, à vrai dire, trouvaient cet arbre un peu nu, un peu triste même, comme s'il attendait qu'une fée bienfaisante lui apporte le frémissement d'une abondante frondaison.

La Société Littéraire de 1730 mit son honneur à combler cette attente : elle apportait à la ville son emblème luxuriant en même temps que l'enthousiasme de ses membres. En retour, elle escomptait la reconnaissance et la protection de la cité mais, sans doute aussi, son appui, pour obtenir le statut d'Académie, sur le modèle de l'Académie Française. Dans cet espoir, elle sollicitait également le soutien de nombreux contemporains parmi les plus illustres.

Le 25 août 1742, jour de la fête de **Saint Louis**, Monseigneur de Verthamon célébra, pour la Société Littéraire, une messe solennelle en l'église Saint Jacques. L'Abbé de la Tour prononça le panégyrique du saint patron, suivant l'usage de l'Académie Française.

L'après-midi, l'assemblée publique se tint au Palais épiscopal, notre Musée Ingres d'aujourd'hui. On y lut les pièces en vers et en prose, en attendant qu'elles soient éditées dans un prochain recueil.

Le faste ainsi déployé n'était pas innocent, il se voulait à la hauteur de l'ardent désir de Le Franc et des siens de voir la Société littéraire érigée en Académie, comme déjà plusieurs villes en France avaient pu le réaliser. Mais

la faveur royale tardait à venir, et il fallut attendre deux ans encore pour que ce vœu devienne enfin une réalité.

Par Lettres Patentes, données à Dunkerque le **19 juillet 1744**, et enregistrées au Parlement de Toulouse le 21 août suivant, le Roi Louis XV accordait à la Société Littéraire le titre d'**Académie des Belles-Lettres**.

### **Ce 19 juillet 1744 l'Académie de Montauban était née.**

Les nouveaux académiciens virent avec un certain plaisir que le règlement joint au Lettres Patentes apportait les précisions qu'ils attendaient. Il disait dans un des premiers articles :

*« Le sceau de l'Académie sera un saule, tel qu'il est dans les armes de la ville de Montauban, poussant de sa tige une branche de laurier, avec ces mots de Virgile : "Miraturque novas frondes". On scellera de ce sceau toutes les lettres et expéditions de l'Académie ».*

Le sceau, œuvre de Viviers, graveur du Roi, fut accueilli comme un chef-d'œuvre du célèbre artiste. Il figura en 1745 au frontispice du premier recueil de l'Académie, semblant dès lors lié pour toujours à celui de la ville de Montauban.

Hélas ce « chef-d'œuvre » fut loin de faire l'unanimité et, dans les errata, en dernière page du recueil, l'éditeur François Forest, libraire à Toulouse, se crut même obligé de prévenir le lecteur que « la médaille, gravée au frontispice, a été blazonnée mal à propos ».

Ce ne fut pas le seul déboire. La citation latine, qui évoquait en bas du médaillon la récente fondation de l'académie, était quelque peu sibylline. Faute de place en effet, l'artiste avait dû amputer chaque mot d'une à deux syllabes, rendant la lecture du texte singulièrement difficile au point que seuls les initiés pouvaient traduire :

*« L'académie de Montauban fondée  
sous les auspices de Louis XV, père de la patrie, bienveillant, fécond,  
auguste,  
dans la 29<sup>e</sup> année de son règne<sup>2</sup> ».*

La 29<sup>e</sup> année du règne de Louis XV, faut-il le préciser, était bien 1744. Et pour éviter toute confusion, le premier recueil de l'Académie précisait dans son avant-propos :

*« L'Académie de Montauban n'était que Société Littéraire en 1743. Le Roi l'a érigée en Académie par Lettres Patentes du 19 juillet 1744 ».*

Il n'était donc pas fait mention de 1730, année des débuts de la Société Littéraire, et certains le regrettèrent.

2. « ACAD(EMIA) MONTALB(ANENSIS) FUNDATA,  
AUSP(ICE) LUD(OVICO) XV, P(ATRE) P(ATRIAE), PIO, FEL(ICI), AUG(USTO)  
IMPER(II) AN(NO) XXIX. »

Ainsi le sceau était devenu sujet de discorde et il ne fut pas reproduit dans le second recueil, édité en 1750, à Montauban, chez Jean-François Teulières. En revanche, comme l'avait exigé sa majesté, on pouvait y trouver les *Lettres patentes*, le *Règlement*, la *liste des académiciens*, et l'*arrêt d'enregistrement*. Y figuraient aussi l'histoire de l'Académie et les pièces relatives aux années 1744, 45 et 46.

Comme par enchantement, le sceau reparaitra plus tard, symbolisant la permanence de notre académie.

D'autres dispositions du Règlement consacraient des usages déjà bien établis, et notamment le choix du patron de l'académie :

« *L'académie aura un protecteur et son patron sera « **Saint Louis, roi de France** ». Le jour de sa fête, il sera célébré une grand-messe dans l'église paroissiale, où le panégyrique du saint sera prononcé. L'après-midi il sera tenu une séance publique à l'hôtel de ville où les consuls assisteront en corps, avec leurs robes, marques et ornements de leurs dignités* ».

Il y était dit encore que :

« *L'Académie est composée de trente académiciens ordinaires et dix associés étrangers* ».

Et aussi :

« *Le premier consul de la ville de Montauban est déclaré académicien* ».

Vous ne vous doutiez pas, Madame, qu'il vous avait suffi de naître pour bénéficier de ce titre glorieux.

Mais les honneurs et privilèges ne se limitaient pas là : Sa Majesté accordait aux académiciens – je cite :

« *les mêmes honneurs, privilèges, franchises et libertés dont jouissent les académiciens de Paris, à l'exception du "droit de comitimus"* ».

Cet article, que je sache, n'a jamais été abrogé et l'on se demande pourquoi nos confrères ne revendiqueraient pas la robe académique, l'épée, le bicorne et, pourquoi pas, l'habit vert, voire même l'immortalité !

Plus loin : « *Il sera élu tous les trois mois un directeur* ». On peut voir là une disposition prudente destinée à prévenir les jalousies qu'aurait pu entraîner un trop long mandat.

Mais encore : « *Le secrétaire sera perpétuel* ». Cette condamnation à la perpétuité, prix de la continuité, n'a pas été maintenue chez nous. Je me suis laissé dire à ce propos, que la « perpétuité » de notre cher secrétaire général allait prochainement devenir caduque, puisqu'il va accéder à la vice-présidence !

Et pourtant, au sommet de sa gloire, l'Académie, reçut, hélas, ce qui aurait pu être son coup de grâce : **le 8 août 1793**, un décret de la Convention Nationale supprima, purement et simplement, les sociétés littéraires et les académies.

Notre si brillante académie disparaissait ainsi, moins de cinquante ans après sa fondation. Fallait-il du même coup abattre l'arbre et disperser sa frondaison ? L'âge d'or issu du siècle des Lumières serait-il oublié et serait-elle aussi oubliée cette longue cohorte des 63 académiciens, issus pour la plupart de la Cour des Aides, de la Noblesse et du Clergé, eux qui avaient si bien contribué à la grandeur de notre société ?

Cette situation, on s'en doute, fut mal acceptée et certains continuèrent à se réunir discrètement. Ils eurent vite à cœur d'élargir ce qui restait de leur compagnie en faisant appel à des correspondants illustres, tels que *Bonaparte* ou *Ingres*.

Une nouvelle Société put voir le jour sous le Consulat sous le nom, bien modeste, de **Société des Sciences et des Arts du Département du Lot, séante à Montauban**.

Et oui hélas, Montauban avait perdu son privilège de ville principale derrière Toulouse et Bordeaux. Cahors, promu au rang de préfecture, prenait ainsi le pas sur Montauban ! En même temps, disparaissaient les Belles-Lettres qui, pendant un demi-siècle, avaient fait la gloire de l'Académie de Montauban !

Cette période de transition va se poursuivre, sans éclat, jusqu'à la création du département de Tarn-et-Garonne, et le rétablissement du diocèse de Montauban en 1808.

En **1810**, la Société retrouve un peu de la « sève géorgique » de ses origines, pour prendre le nom de **Société des Sciences, Agriculture de Tarn-et-Garonne**, et pendant plus de cinquante ans, elle publiera sous ce vocable, un bulletin riche et apprécié.

**Le 27 juin 1867**, en séance publique, le Président de Broca pouvait tracer un très brillant tableau de l'histoire de la Société depuis les origines. Il prévoyait un nouvel essor et de nouvelles orientations. Il rendait surtout aux Belles-Lettres la place qu'elles n'auraient jamais dû perdre, la Société devenant alors la **Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Tarn-et-Garonne**.

Il fallut attendre **1883** pour que notre Société retrouve son ancien titre et devienne :

#### **l'Académie des Sciences, Arts et Lettres, de Tarn-et-Garonne**

En 1888 parut un très précieux document dû à Emerand Forestié : « *La Société littéraire et l'Ancienne Académie de Montauban* ».

Il n'en reste plus aujourd'hui que de rares exemplaires. Un de ceux-ci m'a été confié par l'actuel représentant de la dynastie des imprimeurs Forestié. Il est toujours une référence incomparable pour l'historien. On peut souhaiter qu'il soit prochainement réédité.

Une autre précision : « *Les assemblées ordinaires se tiendront dans une salle de l'hôtel de ville tous les jeudis. Il sera travaillé à une **histoire générale de la ville de Montauban** et de la province. Cet ouvrage sera fait par l'académie, en commun, sur les mémoires qui seront rassemblés par ceux des académiciens qui seront choisis par l'académie. Outre tous les ouvrages auxquels l'académie pourra travailler en commun, chaque académicien choisira quelque objet particulier de ses études dont il rendra compte à l'académie* ».

Vous le voyez : les académiciens pouvaient se mettre à l'œuvre : le chantier était immense !

Le Règlement prévoyait enfin des dispositions concernant la *séance publique*. « *Elle se tiendra tous les ans, le jour de la fête de saint Louis, les consuls seront obligés de donner à l'académie la plus grande salle de l'hôtel de ville, qui se trouvera meublée* ».

Suit alors un étonnant cérémonial, réglé comme un ballet :

« *Ce jour-là, quand l'académie sera assemblée, elle enverra son bedeau avertir les consuls de son arrivée et elle se mettra en marche deux à deux.*

*Deux consuls, en robes consulaires et en chaperon, se mettront en marche, lorsque l'académie sera sur le seuil de la porte d'entrée* ».

Je continue à citer : « *Les uns et les autres marcheront en présence et à pas comptés, et la garde en haie, de manière à se rencontrer au milieu de la cour d'entrée.*

*Quand l'académie et les deux consuls se seront joints, le premier de ces deux consuls prendra la gauche de celui qui sera à la tête de l'académie et marchera sur une même ligne avec lui ; le second consul en fera autant avec le second académicien ; le reste de la compagnie continuera de marcher deux à deux.*

*À la porte de la salle destinée pour l'assemblée, se trouvera un troisième consul, qui, comme les deux premiers, accompagnera un académicien, se plaçant à sa gauche, et marchant de front.*

*Au milieu de la salle, le premier consul, ou maire, se mettra à la tête des autres consuls et au côté gauche de l'académicien qui conduira l'académie.*

*Arrivés au lieu de la séance, l'académie prendra la droite pour occuper les sièges et les bancs qui lui seront destinés, et les consuls prendront la gauche.*

*Celui qui se trouvera à la tête de l'académie présidera, fera ouvrir les portes, ordonnera à la garde de faire observer le silence, fera commencer la séance et en fixera le terme.*

*La séance finie, le même ordre sera observé, en sortant, que pour l'entrée.* »

Tout cela figure expressément dans le texte du Règlement. On croirait un menuet auquel il ne manquerait qu'une musique de Lulli !

Et c'est bien ce somptueux cérémonial qui fut scrupuleusement observé, lors de la première assemblée publique de notre compagnie, à l'Hôtel de ville, le 25 août 1745.

***Ainsi, tout semblait en place pour que l'Académie puisse longtemps remplir son rôle sereinement***